



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



5400/10 (Presse 6)

(OR. en)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2990<sup>ème</sup> réunion du Conseil

### Affaires économiques et financières

Bruxelles, le 19 janvier 2010

Présidente **M<sup>me</sup> Elena SALGADO**  
Deuxième vice-présidente du gouvernement et ministre  
de l'économie et des finances

# P R E S S E

---

Rue de la Loi, 175 B - 1048 BRUXELLES Tél.: +32 (0)2 281 7040 / 6319 Fax: +32 (0)2 281 8026  
[press.office@consilium.europa.eu](mailto:press.office@consilium.europa.eu) <http://www.consilium.europa.eu/Newsroom>

5400/10 (Presse 6)

1  
**FR**

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté des conclusions concernant les **statistiques** du déficit et de la dette publics **de la Grèce**, à la suite d'un rapport d'Eurostat consacré aux problèmes à prendre en considération.*

*Il a invité instamment le gouvernement grec à analyser avec toute l'attention voulue et en priorité les problèmes non encore réglés. Il a également invité la Commission à suggérer des mesures permettant de faire en sorte que le système statistique grec réponde aux exigences de l'UE et à élaborer, d'ici février, un plan d'action destiné à combler les insuffisances sur les plans statistique, institutionnel et de la gouvernance.*

*De plus, le Conseil a approuvé un projet de directive visant à renforcer l'assistance mutuelle entre les États membres en matière de **recouvrement des créances relatives aux taxes**.*

*Le texte a pour effet de remanier complètement les dispositions existantes visant à lutter contre la fraude fiscale.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS</b> .....	<b>4</b>
---------------------------	----------

### **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE .....	6
---	---

FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE ET AUTRES MESURES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE FISCALE .....	7
---	---

STATISTIQUES DU DÉFICIT ET DE LA DETTE PUBLICS - <i>conclusions du Conseil</i> .....	9
--	---

RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL .....	10
------------------------------------	----

### **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

#### *AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

– Possibilité, pour le Portugal, de déroger à la directive relative à la TVA .....	11
--	----

#### *POLITIQUE COMMERCIALE*

– Mesures antidumping - éthanolamines originaires des États-Unis - planches à repasser originaires de Chine .....	11
--	----

#### *AGRICULTURE*

– Niveaux maximums d'alfatoxines dans les denrées alimentaires - procédure de réglementation avec contrôle .....	11
---	----

<sup>1</sup> Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.  
Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil  
<http://www.consilium.europa.eu>.  
Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

## PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

### Belgique:

M. Didier REYNDERS

Vice-premier ministre et ministre des finances et des réformes institutionnelles

### Bulgarie:

M. Simeon DJANKOV

Vice-premier ministre et ministre des finances

### République tchèque:

M. Eduard JANOTA

M. Tomáš ZÍDEK

Ministre des finances

Vice-ministre des finances, chargé des relations internationales et de la politique financière

### Danemark:

M. Poul Skytte CHRISTOFFERSEN

Représentant permanent

### Allemagne:

M. Jörg ASMUSSEN

Secrétaire d'État au ministère fédéral des finances

### Estonie:

M. Jürgen LIGI

Ministre des finances

### Irlande:

M. Rory MONTGOMERY

Représentant permanent

### Grèce:

M. Georgios PAPACONSTANTINO

Ministre des finances

### Espagne:

M<sup>me</sup> Elena SALGADO

M. José Manuel CAMPA

M. Carlos OCAÑA

Deuxième vice-président du gouvernement et ministre de l'économie et des finances

Secrétaire d'État à l'économie

Secrétaire d'État aux finances et au budget

### France:

M<sup>me</sup> Christine LAGARDE

Ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

### Italie:

M. Giulio TREMONTI

Ministre de l'économie et des finances

### Chypre:

M. Charilaos STAVRAKIS

Ministre des finances

### Lettonie:

M. Normunds POPENS

Représentant permanent

### Lituanie:

M<sup>me</sup> Ingrida ŠIMONYTĖ

Ministre des finances

### Luxembourg:

M. Luc FRIEDEN

Ministre des finances

### Hongrie:

M. Tamás KATOMA

Secrétaire d'État au ministère des finances

### Malte:

M. Tonio FENECH

Ministre des finances, de l'économie et des investissements

### Pays-Bas:

M. Jan Kees de JAGER

Secrétaire d'État aux finances

### Autriche:

M. Josef PRÖLL

Vice-chancelier et ministre fédéral des finances

### Pologne:

M. Jan VINCENT-ROSTOWSKI

Ministre des finances

### Portugal:

M. Fernando TEIXEIRA DOS SANTOS

Ministre d'État, ministre des finances

**Roumanie:**

M. Sebastian VLADESCU

Ministre des finances

**Slovénie:**

M. Franc KRIŽANIČ

Ministre des finances

**Slovaquie:**

M. Peter KAŽIMÍR

Secrétaire d'État au ministère des finances

**Finlande:**

M. Jyrki KATAINEN

Vice-premier ministre et ministre des finances

**Suède:**

M. Anders BORG

Ministre des finances

**Royaume-Uni:**

M. Stephen TIMMS

"Financial Secretary" au trésor

**Commission:**

M. Joaquín ALMUNIA

Membre

M. László KOVÁCS

Membre

M. Charlie McCREEVY

Membre

**Autres participants:**

M. Lucas PAPADEMOS

Vice-président de la Banque centrale européenne

M. Philippe MAYSTADT

Président de la Banque européenne d'investissement

M. Thomas WIESER

Président du Comité économique et financier

M. Lorenzo CODOGNO

Président du Comité de politique économique

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA PRÉSIDENTE**

Le Conseil a pris acte de la présentation, par la présidence espagnole, d'un programme de travail concernant les affaires économiques et financières couvrant la durée de son mandat, de janvier à juin 2010, (doc. [5036/10](#)). Il a procédé à un court échange de vues.

La crise économique dont l'Europe commence progressivement à se remettre a été l'une des plus profondes et des plus étendues de son histoire. L'action déterminée et coordonnée des autorités économiques dans différents pays a permis d'éviter aussi bien l'effondrement des marchés financiers qu'une dépression économique encore plus prononcée, ainsi que le coût qui en aurait découlé en termes d'augmentation du chômage et de la pauvreté.

Des signes de stabilisation et de reprise commencent à apparaître et le plus grand défi des mois à venir sera d'esquisser une stratégie de sortie ambitieuse, aussi bien à court qu'à long terme, en tenant compte de deux dimensions. La première est liée au fait de surmonter la dépendance à l'égard des mesures financières et budgétaires extraordinaires prises par les pouvoirs publics. À cet égard, il y aura lieu de concevoir le démantèlement des mesures de soutien financier en fonction de la situation propre de chaque État membre de l'UE ainsi que de la nécessité de préserver la stabilité du système financier. La seconde portera sur la promotion de mesures favorisant une croissance durable, stable et équilibrée. À cet effet seront décidées des réformes structurelles solides, qui passeront par un réexamen approfondi de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi, afin de déterminer la forme que prendra l'économie européenne en 2020.

La présidence espagnole a l'intention de travailler sur ces deux dimensions, tant sur le plan intérieur qu'extérieur, de manière à jeter les bases d'une relance solide et à éviter qu'une crise d'une telle amplitude ne se reproduise.

Parmi les autres priorités figurent:

- la stratégie UE 2020: coordination des politiques à long terme pour la croissance économique;
- le renforcement de la dimension extérieure de l'UE pour ce qui est du G20 et du changement climatique;
- la fiscalité: lutte contre la fraude fiscale;
- la mise en place d'un système fiscal plus efficace.

## **FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE ET AUTRES MESURES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE FISCALE**

Le Conseil a examiné un ensemble de mesures visant à améliorer la gouvernance en matière fiscale et à lutter contre la fraude fiscale en Europe.

Il a dégagé un accord sur une orientation générale, dans l'attente de l'avis du Parlement européen, sur l'une des mesures, un projet de directive visant à renforcer l'assistance mutuelle entre les États membres concernant le recouvrement des créances relatives aux taxes.

Le projet de directive sera adopté lors d'une prochaine session du Conseil, lorsque l'avis du Parlement sera disponible.

Parmi les autres mesures de cet ensemble figurent:

- un projet de directive qui vise à étendre le champ d'application de la directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts;
- un projet de directive qui vise à renforcer la coopération entre les États membres en matière de fiscalité directe;
- un projet d'accord avec le Liechtenstein concernant des mesures visant à lutter contre la fraude fiscale;
- un projet de décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'accords de lutte contre la fraude avec Andorre, Monaco et Saint-Marin, ainsi qu'un nouvel accord de lutte contre la fraude avec la Suisse.

### **Assistance mutuelle concernant le recouvrement de créances relatives aux taxes**

Le projet de directive vise à mieux répondre aux besoins des États membres concernant le recouvrement de créances relatives aux taxes, en remaniant complètement la directive 76/308/CEE (codifiée par la directive 2008/55/CE), sur la base de laquelle les États membres se prêtent mutuellement assistance depuis 1976 afin de lutter contre la fraude fiscale.

Étant donné que le champ d'application des dispositions nationales sur le recouvrement des créances relatives aux taxes est limité aux territoires nationaux, les fraudeurs ont profité de ces limitations pour organiser des insolvabilités dans les États membres où ils ont des dettes. Par conséquent, les États membres demandent de plus en plus l'assistance d'autres États membres aux fins du recouvrement des créances relatives aux taxes, mais seule une petite partie de ces dettes a pu être recouvrée en application des dispositions existantes.

Le projet de directive vise à mettre en place un système d'assistance plus efficace comprenant des règles plus faciles à appliquer, notamment en ce qui concerne les informations en la possession des banques et d'autres établissements financiers, ainsi que des conditions moins strictes pour demander une assistance et un échange spontané d'informations.

**STATISTIQUES DU DÉFICIT ET DE LA DETTE PUBLICS - conclusions du Conseil**

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

"Le Conseil ACCUEILLE AVEC SATISFACTION l'examen des questions relatives aux statistiques du déficit et de la dette publics de la Grèce auquel la Commission a procédé en réponse à la demande du Conseil ECOFIN de novembre 2009; le Conseil INSISTE sur le fait que les questions non encore résolues recensées dans le rapport de la Commission doivent être traitées en priorité car elles sont fondamentales pour le processus de surveillance de la politique économique de l'UE et de l'UEM.

Vu les préoccupations qui sont les siennes, le Conseil INVITE INSTAMMENT le gouvernement grec à faire en sorte que les questions de méthodologie et les procédures techniques non encore réglées au sein de l'administration nationale grecque, ainsi que les améliorations à apporter sur le plan de la gouvernance et des structures institutionnelles, évoquées dans le rapport, soient analysées avec toute l'attention voulue.

Le Conseil SE FÉLICITE du fait que le gouvernement grec ait engagé une série d'actions concernant la réforme du système statistique national, l'octroi de l'indépendance à l'autorité statistique et, d'une manière plus générale, l'amélioration du dispositif institutionnel de production et de diffusion des données nationales. Le Conseil EXHORTE le gouvernement grec à s'attaquer résolument aux carences de son appareil administratif et opérationnel associé à la production de statistiques ayant trait à la procédure concernant les déficits excessifs, en établissant des méthodes de travail transparentes entre les différentes institutions et en veillant à l'intégrité et à la totale responsabilisation de celles-ci.

Le Conseil INVITE la Commission à poursuivre sa coopération avec les autorités grecques en tenant compte de leurs initiatives, afin d'appuyer les efforts visant à régler les problèmes d'ordre statistique et à améliorer la collecte et le traitement des données statistiques publiques, de manière à restaurer la confiance dans les statistiques grecques, ainsi qu'à suggérer des mesures permettant de faire en sorte que le système statistique grec réponde dans l'ensemble aux exigences de l'UE et à élaborer, d'ici février 2010, un plan d'action destiné à combler les insuffisances sur les plans statistique, institutionnel et de la gouvernance.

Le Conseil suivra l'évolution de ce dossier lors de ses sessions à venir et reviendra sur la question au cours de sa prochaine session, en février."

**RÉUNIONS EN MARGE DU CONSEIL**

Les réunions suivantes ont eu lieu en marge du Conseil:

- ***Eurogroupe***

Les ministres des États membres de la zone euro ont assisté à une réunion de l'Eurogroupe le 18 janvier.

- ***Petit-déjeuner de travail***

Les ministres ont participé à un petit-déjeuner de travail afin de discuter de la situation économique.

\*

\* \*

Au cours du déjeuner, les ministres ont procédé à un échange de vues sur la stratégie UE 2020, une stratégie européenne renouvelée pour la croissance et l'emploi, qui devrait remplacer la stratégie inaugurée à Lisbonne en mars 2000.

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

#### **Possibilité, pour le Portugal, de déroger à la directive relative à la TVA**

Le Conseil a adopté une décision autorisant le Portugal à appliquer une mesure dérogatoire à la directive 2006/112/CE relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée (doc. [17442/1/09](#)).

Le Portugal est autorisé à appliquer, jusqu'au 31 décembre 2012, un régime fiscal particulier aux ventes à domicile. Les entreprises autorisées à appliquer ce régime peuvent déduire la TVA due ou payée par leurs détaillants pour les biens qu'elles leur ont fournis et seront redevables de la TVA due sur les livraisons de ces biens effectuées par leurs détaillants aux consommateurs finals.

### **POLITIQUE COMMERCIALE**

#### **Mesures antidumping - éthanolamines originaires des États-Unis - planches à repasser originaires de Chine**

Le Conseil a adopté des règlements:

- instituant un droit antidumping définitif sur les importations d'éthanolamines originaires des États-Unis (doc. [17800/09](#)) et;
- modifiant le règlement (CE) n° 452/2007 instituant un droit antidumping définitif sur les importations de planches à repasser originaires, entre autres, de Chine (doc. [17777/09](#)).

### **AGRICULTURE**

#### **Niveaux maximums d'afatoxines dans les denrées alimentaires - procédure de réglementation avec contrôle**

Le Conseil a décidé de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant les teneurs maximales en aflatoxines pour certaines denrées alimentaires, afin de tenir compte des évolutions du Codex alimentarius au niveau international et des nouvelles informations provenant d'avis scientifiques récents.

En application de la procédure de réglementation avec contrôle, le Conseil peut s'opposer à un acte qui excède les compétences d'exécution de la Commission, n'est pas compatible avec le but ou le contenu de l'acte de base ou ne respecte pas les principes de subsidiarité ou de proportionnalité alors même que l'avis rendu antérieurement par le comité de réglementation était favorable aux mesures envisagées.